



MAIRIE DE BOUSSENS
31360

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de Convocation :</u> 04 janvier 2021
<u>Nombre de Conseillers</u> en exercice : 15 présents : 14
<u>Nombre de voix</u> Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00
Délibération du Conseil Municipal (D.C.M) N° 1-3

L'an **deux mille vingt et un** et le **15 janvier**, à **18h**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Christian SANS**, le Maire.

Présents : M. SANS (proc.), Mme GÉRARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M. LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, EVIN Mmes, COURTOUX, SANDY, AGUILA.

Absents excusés : M. AMOUROUX (proc. à M. SANS)

Secrétaire de séance (art L2121-15 CGCT) :
Madame Françoise AIMONE-CAT

Objet : Fonds de concours à la Communauté de Communes cœur de Garonne

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la décision, par délibération en date du 25 janvier 2018, d'accompagner la Communauté de Communes Cœur de Garonne dans le financement des PPRT ANTARGAZ et BASF à Boussens par des fonds de concours fixés à 20 % du montant de sa participation.

À ce jour, le paiement effectué par la Communauté de Communes correspond à l'appel de fonds n° 3 de la Commune de Mancieux qui s'élève à 24 845.75 €.

La Communauté de Communes Cœur de Garonne sollicite donc le versement de la somme de **QUATRE MILLE NEUF CENT SOIXANTE NEUF EUROS ET QUINZE CENTIMES** (4 969.15 €).

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents :

- de verser par fonds de concours la somme de **QUATRE MILLE NEUF CENT SOIXANTE NEUF EUROS ET QUINZE CENTIMES** (4 969.15 €) à la Communauté de Communes Cœur de Garonne ;
- d'imputer la dépense sur le **budget communal 2021** ;

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Affiché le **21 janvier 2021**

Pour extrait conforme,
En Mairie, le **19 janvier 2021**

Le Maire,
Christian SANS

